Compte Rendu
Réunion Délégués Syndicaux / Représentants de l'Etat
du 27/09/12 à Matignon

Représentants du Gouvernement :

Mme Renaud-Basso	Cabinet 1er Ministre, directrice-adjointe
M. Namias	Cabinet 1er Ministre, conseiller technique
Mme Chalençon	Logement
M. Zajdenweber	Trésor
M. Imbert	Travail

Intersyndicale :

Nathalie Sembel	SNB-CGC
Ida Magneron	SNB-CGC
Régis Dos Santos	SNB-CGC (Président)
Françoise Francini	CFDT Banques
Luc Mathieu	CFDT Banques (Secrétaire général)
Florence Petit	SUD Banque
Serge Poutchine	SUD Banque
Gérard Fournet	CFTC
Nicolas Ressel	CFTC
Pierre Terminet	CGT-Banque
Patrick Licheau	CGT-Banque (Secrétaire général)
Corinne Carre	UNSA-SNPCI
Gérald Parent	UNSA-SNPCI
Gilles Desseigne	UNSA-SNPCI (Secrétaire général adjoint)
Roger Colombel	FO

Début de réunion 17h30

En introduction, les représentants du gouvernement précisent que cette réunion fait suite à plusieurs contacts (à Bercy, à Rennes) ainsi qu'à l'engagement pris par JM. Ayraut de recevoir les représentants des salariés à Matignon, et font un point de la situation : ils donnent leur vision des évènements qui ont conduit à la crise actuelle, soulignent que l'intervention de l'Etat a permis d'éviter une faillite brutale du Groupe CIF, dont les conséquences pour la place financière mais aussi pour les salariés auraient été désastreuses, et qu'elle a permis de se donner du temps pour gérer la situation et trouver des solutions pour les salariés ainsi que pour le financement du logement social. Ils précisent également que cette intervention a déclenché un processus avec la Commission Européenne, qui devrait selon toutes probabilités imposer l'arrêt de toute nouvelle production. Sur ce point l'état doit d'abord faire valider sa garantie à titre temporaire au parlement, puis dispose de 6 mois pour présenter à la Commission Européenne son plan de résolution.

L'intersyndicale met en avant les éléments suivants :

- le CIF est une structure profitable, qui tient un rôle majeur et unique en France dans le financement de l'accession à la propriété pour les foyers modestes.
- l'absence de la direction est un motif d'inquiétude fort pour les salariés, qui ont besoin de savoir rapidement si une solution alternative reste possible ou si l'on se dirige vers un PSE.

- les conséquences sur l'emploi d'une mise en extinction iront au-delà des 2500 salariés du CIF

L'intersyndicale formule les demandes suivantes :

- La mise en place d'une instance nationale de négociation, regroupant les syndicats, l'Etat et la direction du CIF, afin de pallier au morcellement du groupe en de multiples entités
- L'organisation d'une table ronde sur l'avenir du financement du logement social et du CIF, permettant d'étudier les alternatives à l'extinction
- L'assouplissement des limitations de production, notamment celles qui vont à l'encontre de la législation des prêts règlementées

Les représentants de l'état donnent les indications suivantes :

- La première priorité est de désigner un dirigeant. Le processus est en cours, un cabinet a été mandaté par CIFD et le choix se fera avec la validation de l'état d'ici quelques jours.
- La garantie de l'Etat est à formaliser par une convention entre l'Etat et le CIF qui comprend deux volets :
  - un volet financier : le quantum de la garantie, le montant, et les conditions financières donc le niveau de rémunération.
  - un volet social qui est en cours de négociation avec CIFD.
- Concernant l'avenir, il convient de distinguer la structure CIF, ses salariés, et l'activité elle-même.
  - la structure est condamnée à l'extinction suite à la garantie donnée, il n'y a pas d'alternative possible, la Commission Européenne le confirmera.
  - une partie du personnel pourra continuer la gestion de l'en-cours des prêts, une partie pourra être transférée vers d'autres institutions avec leur activité (ex : accession sociale), les autres devant bénéficier de la solidarité des acteurs financiers de la place, Bercy indiquant que des réunions seront organisées dans ce sens et que chacun de ces acteurs devra faire les efforts nécessaires en n'oubliant pas qu'eux aussi ont bénéficié de l'intervention de l'Etat.
  - L'activité sera transférée aux autres établissements bancaires et principalement à La Banque Postale.
- Il n'y a pas de refus d'étudier d'autres scénarios, notamment le montage d'une nouvelle structure (pourquoi pas avec la CDC) pouvant accueillir les activités et les salariés du CIF, cependant cela nécessite des actionnaires, des fonds, et à l'heure actuelle le transfert de l'activité vers d'autres acteurs semble la solution la plus viable.

L'intersyndicale formule les remarques suivantes / *Les représentants de l'état font les réponses suivantes* :

- Le CIF possède des partenariats et un savoir-faire exclusif qui ne peuvent être facilement et rapidement remplacé par d'autres acteurs

➔ *Le Ministère du Logement travaille sur ces sujets avec La Banque Postale et sur ce point les salariés du CIF pourraient intéresser cette société.*

➔ l'intersyndicale répond qu'elle ne croit en aucun cas à une action des autres acteurs de la place y compris la Banque Postale, sur une possible reprise des salariés du CIF

- Une structure spécifique a été montée pour DEXIA, pourquoi pas pour le CIF ?

➔ *DEXIA représentait 40% de son marché et personne ne pouvait s'y substituer, il a donc fallu monter une structure ad-hoc. Le CIF représente 5% du marché, le montage d'une nouvelle structure ne se justifiera que si les autres acteurs de la place ne peuvent pas absorber cette activité, mais on ne voit pas ce qui l'empêcherait.*

- La Banque Postale et les autres banques ne pourront pas faire du prêt social avec Bâle 3 et les directives européennes de solvabilité emprunteur.

➔ *Bâle 3 n'impacte que les banques qui feraient du crédit sans avoir de dépôts suffisants*

➔ *La directive de solvabilité n'ira pas jusqu'à imposer des limites dures de type 20 ans / 80% du projet, il est donc faux de croire que les banques ne pourront pas faire des prêts à 100% et sur de longues durées : les banques pourront faire du prêt social.*

- Le groupe CIF a financé 28000 clients en 2011, pour RAA 4700 clients avec 270 salariés : quelle banque mettra les mêmes moyens pour adresser cette population d'emprunteur ?

➔ *Le Ministère du Logement travaille sur le sujet avec La Banque Postale, qui est dans une logique de développement de son activité*

L'intersyndicale résume la position de l'état : il s'agit de démanteler le groupe CIF en transférant la majeure partie de son activité à La Banque Postale, l'avenir ou la reprise des salariés n'étant aucunement garantis par les mesures annoncées. Cette position est jugée inacceptable et incompréhensible pour les syndicats et les salariés du groupe, surtout dans la mesure où le CIF est rentable et ne connait qu'un problème de flux de liquidité dû aux tensions du marché.

Les représentants de l'état font valoir que la gestion des flux de liquidité constitue le cœur de métier d'une banque et que les difficultés du CIF à ce niveau témoignent d'un problème structurel profond que l'on ne peut minimiser.

Toutefois, et pour faire suite aux demandes de l'intersyndicale, les représentants de l'état indiquent que :

- **Le gouvernement est prêt à avancer et à accompagner de son expertise technique la mise en place d'une instance nationale de négociation**
- **Le gouvernement est prêt à travailler dans le cadre d'une table ronde/ instance de concertation sur l'avenir des activités du CIF et de ses salariés et sur des solutions alternatives**

Cependant,

- **Ces travaux ne pourront commencer qu'après la nomination d'un nouveau dirigeant, sous quelques jours**
- **La structure CIF étant amenée à disparaitre, il ne saurait être question de lever les contraintes de production posées par l'ACP.**

Il est convenu de poursuivre ces discussions après nomination de la nouvelle direction.

Fin de réunion 20h